

Fréquences des jugements au bulletin 2024-2025

Parution des bulletins : 20 nov. 2024 28 fév. 2025 juillet 2025

ÉCOLE DE L'ARCHIPEL – 2^e cycle

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
--	---------	---------	---------

Français, langue d'enseignement

Lire	✓		✓
Écrire		✓	✓
Communiquer oralement		✓	✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Mathématique

Résoudre une situation-problème		✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique	✓		✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Anglais, langue seconde (2^e et 3^e cycles)

Communiquer oralement en anglais	✓		✓
Comprendre des textes lus et entendus		✓	✓
Écrire des textes		✓	✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Une seule note apparaît au bulletin à chacune des étapes

Culture et citoyenneté québécoise

Examiner des réalités culturelles		✓	✓
-----------------------------------	--	---	---

Arts plastiques

Réaliser des créations plastiques et médiatiques		✓	✓
Apprécier des œuvres			✓

Musique

Inventer et interpréter des pièces	✓		✓
Apprécier des œuvres		✓	✓

Science et technologie		✓	✓
------------------------	--	---	---

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		✓	✓
--	--	---	---

Éducation physique et à la santé	✓	✓	✓
----------------------------------	---	---	---

Intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS) Pour certains élèves, se référer aux cotes et paliers	✓	✓	✓
---	---	---	---

Matières Intégration et francisation pour certains élèves A : dépasse les exigences C : satisfait minimalement aux exigences B : satisfait clairement aux exigences D : ne satisfait pas aux exigences	Se référer à la fréquence de la discipline
---	--

Code de cours modifié (MO) (Élèves avec attentes modifiées) Légende suggérée (à préciser dans les normes et modalités de l'école): 60% répond minimalement aux exigences fixées pour lui 70% répond aux exigences fixées pour lui 80% répond clairement aux exigences fixées pour lui	Se référer à la fréquence de la discipline
--	--

Cadre réglementaire abrégé

- ✓ Obligation d'avoir au moins une note par discipline à chaque étape (RP 30.1)
- ✓ Modalités d'application progressives précisées dans l'Instruction annuelle (en attente de l'Instruction annuelle de 2024-2025)
- ✓ Obligation d'évaluer toutes les compétences et disciplines à l'étape 3 (RP 30.1)

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Organiser son travail			✓
Savoir communiquer			
Travailler en équipe			
*Une compétence à commenter à une seule étape			